

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 avril 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Benoît Couture	Gilles Gauvreau
Rémi Beauchesne	

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord siège en séance ordinaire, ce 3 avril, en présentiel, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 21 décembre 2021.

Également dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2023-04-62

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023
5. Présentation des comptes
6. Reddition de comptes 2022 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
7. Demande de médiation – Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts
8. Forage d'un puits d'essai – entente avec le propriétaire
9. Projet de gazébo au Parc de la Relève – Dépôt d'une demande au Fonds Régions et Ruralité (FRR)
10. Fonds FIVA – Demande pour la « Fête au village » du 3 juin 2023
11. Intersection 3e rang Nord/Rang St-Philippe – mandat à un ingénieur
12. Proclamation du mois d'avril, mois de sensibilisation à l'autisme
13. Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2023
14. Modification comptabilisation et présentation des « Droits sur les carrières-sablières »
15. Dépôt à la table du conseil – Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021
16. Départ à la retraite de Mme Guylaine Leblanc
17. Autorisation de concertation régionale – Propagation de la berce de caucase
18. Correspondance
 - a) Correspondance reçue du MAMH annonçant une « tolérance administrative » concernant la transmission du rapport financier 2022 (report du 15 mai au 15 juin 2023);
 - b) Présentation du rapport financier 2022, séance du 5 juin 2023;
 - c) Distribution du compost – livraison prévue dans la semaine du 1er mai;
 - d) Du prix du Patrimoine de la MRC d'Arthabaska remporté par la municipalité dans la catégorie Conservation et préservation de biens immobiliers pour son projet de citation de l'église Sts-Anges à titre d'immeuble patrimonial;
19. Période de questions
20. Clôture de séance

2023-04-63

Approbation du procès-verbal du 13 mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 13 mars 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2023-04-64 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2023-04-65 **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 151,161.52\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2023-04-66 **Reddition de comptes 2022 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 176,344\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité présentera dans les délais signifiés la reddition de comptes de l'utilisation desdites compensations dans le rapport financier 2022 de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit informé le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2023-04-67

Demande de médiation – Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil le 7 novembre 2022 afin d'informer les autres parties membres de la Régie du fait que la Municipalité n'entendait pas renouveler cette entente aux conditions actuelles, la Municipalité désirant renégocier le contenu de l'entente au niveau, notamment, des modes de répartition des dépenses;

ATTENDU QUE notre municipalité, par la résolution #2023-03-53 adoptée le 13 mars 2023, a accepté la proposition de la Régie incendie (résolution #2023-02-011) proposant aux municipalités membres de la Régie Incendie un nouveau mode de calcul au niveau de la répartition de la Quote-Part annuelle;

ATTENDU QUE, tout comme notre municipalité, 3 autres municipalités membres de la Régie incendie (Notre-Dame-de-Ham, Saint-Adrien et Saints-Martyrs-Canadiens) ont toutes acceptées la proposition de la Régie incendie (résolution #2023-02-011) et désirent aller de l'avant avec le renouvellement de l'entente selon les nouvelles conditions acceptées par 4 des 5 municipalités parties à l'entente créant la Régie;

CONSIDÉRANT cependant qu'il n'a pas été possible pour toutes les parties, à ce jour, d'en arriver à une entente puisque l'une d'entre elles refuse ladite proposition;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de maintenir la Régie et les efforts qu'elle est disposée à faire à cet égard;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'entreprendre un processus de médiation afin d'en arriver à une entente et ce, dans l'intérêt de toutes les parties et de leur population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

QUE la Municipalité requière de la ministre des Affaires municipales qu'elle désigne un médiateur pour qu'une médiation soit entreprise avec l'ensemble des municipalités parties à l'entente créant la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts de façon à tenter de régler certains enjeux liés à la conclusion d'une nouvelle entente dont, notamment, les modalités de partage des dépenses en immobilisations et en opération;

QUE la ministre des Affaires municipales soit informée de cette demande;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document aux fins de donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de la présente soit transmise aux autres municipalités locales membres de la Régie de même qu'à cette dernière.

2023-04-68

Forage d'un puits d'essai – entente avec le propriétaire

CONSIDÉRANT QUE l'article 563.4 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) autorise toute municipalité intéressée à faire de la recherche en eau potable sur toute propriété se trouvant sur son territoire;

CONSIDÉRANT la présence d'un endroit potentiel à explorer situé à proximité des installations et infrastructures existantes, soit en bordure de la 4^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut donc explorer plus sérieusement cette option considérant tous les avantages de sa localisation ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de signer une entente avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 563.4 précité, la municipalité a l'obligation de procéder à la remise en état des lieux et à la réparation du préjudice subi par les propriétaires, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire également, à même cette entente, officialiser les termes négociés avec le propriétaire advenant l'alternative où la recherche en eau s'avèrerait positive et qu'une acquisition d'une partie de terrain par la municipalité serait requise pour l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise **M. François MARCOTTE** et **Mathieu COUTURE**, respectivement maire et directeur général, à signer l'entente avec le propriétaire pour le projet de recherche en eau, entente selon laquelle la municipalité s'engage à procéder à la remise en état des lieux et à la réparation du préjudice subi par les propriétaires, le cas échéant ;

D'INCLURE dans cette même entente les termes négociés avec le propriétaire advenant l'alternative où la recherche en eau s'avèrerait positive et qu'une acquisition d'une partie de terrain par la municipalité serait requise pour l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable.

2023-04-69

**Projet de construction d'un gazébo au Parc de la Relève –
Dépôt au Fonds Régions et Ruralité (FRR)**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un projet de construction d'un gazébo (20X40) au Parc de la Relève, demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

ATTENDU le désir de la municipalité de combiner la contribution financière du Fonds Régions et Ruralité (FRR) à celle du Programme fédéral Nouveaux Horizons (25,000\$) pour son projet construction d'un gazébo (20X40) au Parc de la Relève;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande d'aide financière de 20,000\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour son projet de construction d'un gazébo (20X40) au Parc de la Relève, projet dont le coût total est estimé à 59,545\$;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à assumer les coûts non subventionnés de ce projet estimés à 14,545\$ (Club FADOQ Ham-Nord – 5,000\$, municipalité – 9,545\$);

QUE le directeur général, Mathieu Couture, soit autorisé, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce projet.

2023-04-70 **Dépôt d'un projet au Fonds FIVA – Fête au village du 3 juin 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande d'aide financière pour son projet de « Fête au village du 3 juin 2023 » au Fonds FIVA (Fonds Intergénérationnel et Vieillessement Actif);

QUE Mme Élise Hamel, soit autorisée, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce projet.

2023-04-71 **Intersection 3^e Rang Nord/Rang St-Philippe – Mandat à un ingénieur**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande pour l'amélioration de la sécurité routière à l'intersection du 3^e rang Nord/ Rang St-Philippe, requête adressée à la municipalité par des résidents du secteur et ayant été signée par 24 citoyens(nes) et déposée à la table du conseil lors de la séance du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'étude requise pour effectuer un réaménagement de l'intersection, la municipalité se doit d'octroyer un mandat à une firme d'ingénieurs afin d'obtenir des propositions et des plans pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé 2 soumissions à des firmes d'ingénieurs et qu'elle a obtenu les résultats suivants :

- Parallèle 54 Expert Conseil 6,500\$ + taxes
- Stantec Experts-conseil 7,020\$ + taxes

CONSIDÉRANT QU'à ce stade-ci du projet, la municipalité n'a pas encore en main d'estimation « écrite » du coûts des travaux mais que selon les premières discussions ayant eu lieu jusqu'à maintenant, une estimation minimale de +/- 20,000\$ est ressorti et ce, en sus des coûts indirects (ingénieurs);

CONSIDÉRANT l'ampleur monétaire estimé du projet total (plus de 25,000\$);

CONSIDÉRANT QUE ces sommes n'ont pas été budgétées en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire à priori réévaluer la signalisation de l'intersection coin Rang St-Philippe/ 3^e Rang Nord et ce, afin de s'assurer que la signalisation est adéquate et sécuritaire pour tous les usagers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité n'octroie pas de mandat à une firme d'ingénieurs et ce, considérant l'ampleur monétaire estimé du projet total (plus de 25,000\$);

QUE la municipalité priorise toutefois à court terme la réévaluation de la signalisation de l'intersection coin Rang St-Philippe/ 3^e Rang Nord ;

QUE la municipalité demande un accompagnement (payable à l'heure) à l'entreprise Techni-Consultant afin de bénéficier de leur expertise pour s'assurer que la signalisation est adéquate et sécuritaire pour tous les usagers et que celle-ci est en respect des normes et règles de sécurité du MTQ.

2023-04-72 Proclamation du mois d'avril, mois de sensibilisation à l'autisme

ATTENDU QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

ATTENDU QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

ATTENDU QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

ATTENDU QU'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

2023-04-73

Proclamation de la semaine de l'Action bénévole 2023

ATTENDU QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés ;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

ATTENDU QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération ;

ATTENDU QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens, proclame par la présente que la semaine du 16 au 22 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2023.

DE PLUS, le Conseil municipal invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

2023-04-74

Modification comptabilisation et présentation des « Droits sur les carrières-sablières »

CONSIDÉRANT le « Document d'information sur la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrière » mis à jour en décembre 2022 par le Gouvernement du Québec (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE l'Annexe 2 du document mentionne :

a) Perception des droits

*L'organisme qui perçoit les droits les présente à titre de **revenus reportés** au poste « **Fonds – Réfection et entretien de certaines voies publiques** » tant qu'ils ne sont pas utilisés aux fins prescrites. Bien qu'il s'agisse d'un fonds sur le plan légal, le « **Fonds – Réfection et entretien de certaines voies publiques** » **doit être présenté dans les revenus reportés** et non dans les fonds réservés afin de se conformer au chapitre SP 3100 – Actifs et revenus affectés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Celui-ci permet la constatation d'un revenu grevé d'une affectation d'origine externe uniquement lorsqu'il a servi aux fins dédiées.*

CONSIDÉRANT QUE présentement, la municipalité à un montant de 7,500\$ dans un poste intitulé « Fonds réservés – Carrière-sablière »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

DE transférer le montant de 7,500\$ présentement inscrit dans le poste « Fonds réservés – Carrière-sablière » au poste de **revenus reportés** « Fonds – Réfection et entretien de certaines voies publiques » et ce, afin de se conformer au chapitre SP 3100 – Actifs et revenus affectés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

2023-04-75 **Dépôt à la table du conseil – Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le « *Bilan 2021 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable – Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable* » approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2023-04-76 **Retraite de Mme Guylaine Leblanc**

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord offre une carte cadeau prépayée d'une valeur de 250\$ à Mme Guylaine Leblanc, afin souligner son départ à la retraite et ainsi la remercier pour ses précieux services offerts au cours de son emploi à la municipalité.

2023-04-77 **Autorisation de concertation régionale – Projet de sensibilisation sur les problématiques de la Berce de Caucase**

CONSIDÉRANT QUE nous avons de la Berce du Caucase sur notre territoire et que nous comprenons l'importance d'agir afin d'enrayer la propagation de cette plante envahissante;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à informer les employés municipaux, les groupements forestiers ainsi que certains élus concernant la problématique de l'envahissement du territoire par la Berce de Caucase, autant sur les risques pour la santé que sur la perte de biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre avec l'organisme Copernic aura pour but de sensibiliser les municipalités du bassin versant de la rivière Nicolet qui les habilitera pour l'identification et l'application d'actions de contrôle ou d'éradication adéquates dans le but de limiter la propagation, et donc son impact sur la biodiversité et la sécurité de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Christophe d'Arthabaska, Chesterville, St-Rémi-de-Tingwick, Notre-Dame de Ham et Ham-Nord, sont des territoires touchés par la prolifération de la berce du Caucase;

CONSIDÉRANT QUE pour une éradication efficace de la plante en amont, les municipalités touchées et intéressées; la mise sur pied d'une table de concertation régionale et d'implication sociale serait à développer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

DE tenir une rencontre avec l'organisme Copernic pour une séance d'information sur la propagation de la Berce du Caucase sur notre territoire.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1) Correspondance reçue du MAMH annonçant une « tolérance administrative » concernant la transmission du rapport financier 2022 (report du 15 mai au 15 juin 2023) ;
- 2) Présentation du rapport financier 2022, séance du 5 juin 2023 ;
- 3) Distribution du compost – livraison prévue le vendredi 12 mai;
- 4) Du prix du Patrimoine de la MRC d'Arthabaska remporté par la municipalité dans la catégorie Conservation et préservation de biens immobiliers pour son projet de citation de l'église Sts-Anges à titre d'immeuble patrimonial;

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances.

Questions du public assistant à la séance

Une personne assistant à la séance demande s'il est possible de procéder à la fermeture complète (par un aménagement physique : Ex : barrière, blocs de béton, etc) du 5^e Rang pour la période de l'hiver? Les élus répondent qu'il sera regardé quelles sont les options possibles en respect des responsabilités municipales et des règles à suivre.

Autres questions :

Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant leur demande écrite directement au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h30.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.